

RECOURS EN CONSEIL D'ETAT :

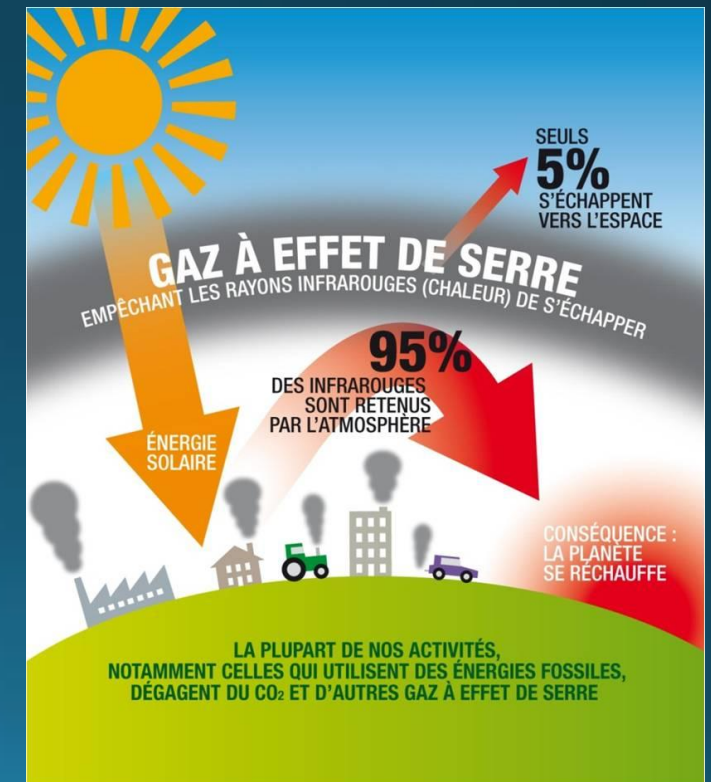
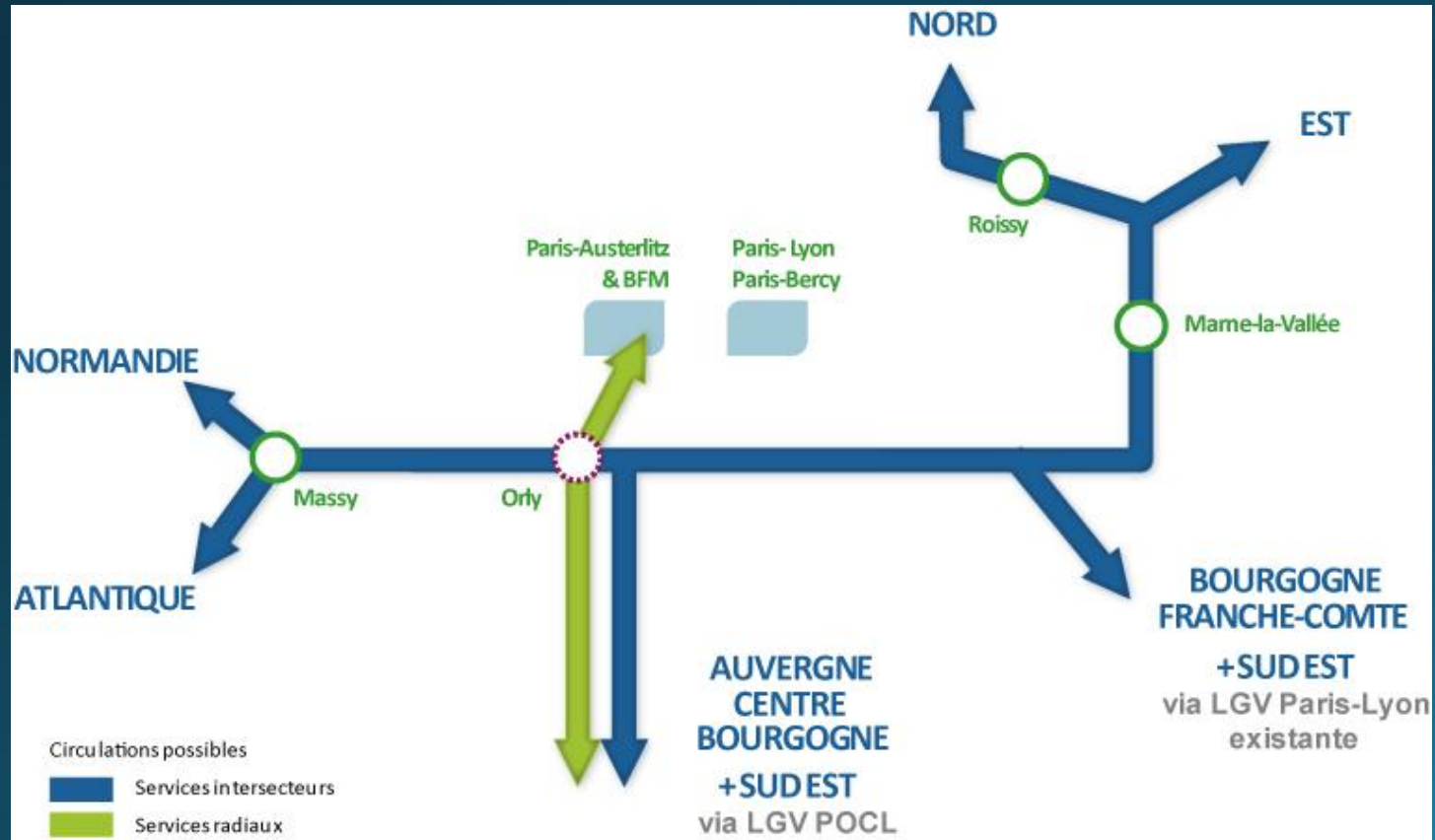
Principaux éléments de l'argumentaire



► Des effets du projet sur l'environnement appréciés de façon très insuffisante.



- ▶ Des soi-disant impacts positifs du projet sur :
 - ⊙ l'aménagement du territoire,
 - ⊙ l'attractivité des villes
 - ⊙ la réduction des émissions de GES



► Des « oublis » dans l'évaluation du coût du projet, dont :

- ⊙ Coût du trafic routier pendant le chantier



- ⊙ Fermes solaires photovoltaïques

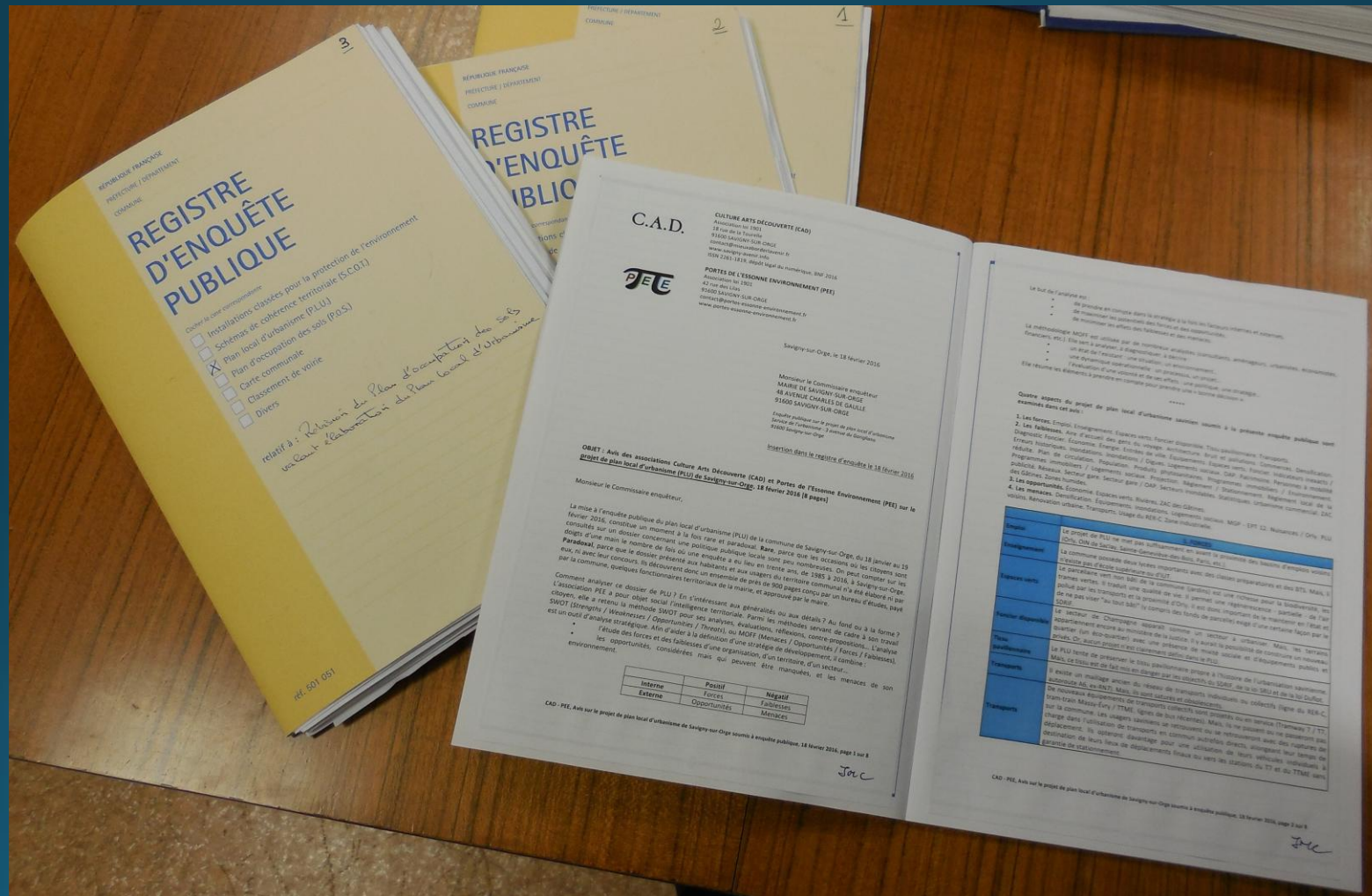
► L'absence d'étude alternative pour Bordeaux-Dax



- Une insuffisance des avantages présentés dans l'évaluation socio-économique avec des prétendus gains de temps et de voyageurs non démontrés.



► Un projet découpé de façon arbitraire en 3 enquêtes publiques séparées.



► Mais surtout, des modalités de financement non fixées.



► Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par

un « découpage inédit du projet »

- En tronçonnant le projet : Lignes nouvelles/Aménagements ferroviaires sud Bordeaux et nord Toulouse, on exclut des aménagements déficitaires qui ont une VAN négative.



- En fusionnant Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse on fait disparaître la VAN faiblement positive (+ 0,56Md€) de Bordeaux-Dax.



- En excluant Dax-Espagne déficitaire on ne prend pas en compte sa VAN fortement négative (- 4Md€)



► Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par :

les artifices utilisés par RFF
pour ne pas dégrader la VAN

- Non application de la directive Quinet et application de l'ancienne instruction cadre de Robien
- Avec l'instruction cadre de Robien :
 - non application de la chronologie du taux d'actualisation
 - application d'un périmètre européen et non territorial



► Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par :

les artifices utilisés par RFF
pour ne pas dégrader la VAN

- Non application du changement de la TVA.
- Non prise en compte de l'incidence de la fin des concessions autoroutières.
- Non prise en compte les prévisions de trafic de l'opérateur institutionnel.



► Ceci nous permet de dénoncer un bilan socio-économique
NON SINCÈRE

LA VAN avec COFP
N'EST PAS
POSITIVE + 4Md€



MAIS **NÉGATIVE** :
- 3,2Md€ / - 4,6Md€
(selon l'instruction-cadre retenue)

LES DEUX ARGUMENTS ESSENTIELS SONT :

- ▶ Un projet non financé



- ▶ Un projet non rentable avec une

VAN réelle : **- 3,2Md€ / - 4,6Md€**



DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT ATTENDUE DANS UN AN OU UN AN ET DEMI

